



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET AU COMITÉ EXÉCUTIF DE L'AIISOC

FORMULAIE 800b

Exigences - Directeurs/directrices et dirigeants/dirigeantes

- Pour chaque poste de **directeur/directrice**, les exigences suivantes s'appliquent :
 - avoir au moins dix-huit (18) ans;
 - être membre en règle de l'Association;
 - travailler à titre d'infirmière/infirmier autorisé en soins périopératoires au Canada;
 - jouir de toutes ses facultés (c'est-à-dire, ne pas avoir été déclaré(e) mentalement incapable par un tribunal au Canada ou ailleurs);
 - jouir d'une saine situation financière (c'est-à-dire, n'avoir jamais été en état de faillite);
 - être certifié(e) par l'AIRC en soins infirmiers périopératoires au Canada, de préférence.

- Pour chaque poste de **dirigent/dirigeante**, les exigences suivantes s'appliquent, en plus des « **Exigences - Directeurs/directrices** » (ci-dessus) :
 - avoir occupé un poste de directeur/directrice au Conseil de l'AIISOC pendant un (1) mandat;
 - avoir assisté à une réunion du Conseil de l'AIISOC au cours des deux (2) dernières années.

Postes de directeurs/directrices :

1. Direction;
2. Pratique avancée; et
3. Formation.

Poste de directeur/directrice – 1. Direction

Le candidat/la candidate doit soumettre :

- le formulaire officiel de mise en candidature;
- un curriculum vitae (C.V.);
- deux (2) lettres de recommandation.

Remarque : la préférence sera accordée aux membres du **CORL**.

Critères d'admissibilité - En plus des « **Exigences - Directeurs/directrices et dirigeants/dirigeantes** » (ci-dessus), les critères suivants s'appliquent :

- diplôme de premier cycle, de préférence;
- certification CSP(C) à jour de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, de préférence;
- au moins cinq (5) années d'expérience dans un rôle de direction en soins périopératoires;

- prêt à travailler au sein des comités de l'AIISOC et du CORL;
- en mesure d'assister à toutes les réunions de l'AIISOC et du CORL (y compris les comités et les congrès nationaux).

Poste de directeur/directrice – 2. Pratique avancée

Le candidat/la candidate doit soumettre :

- le formulaire officiel de mise en candidature;
- un curriculum vitae (C.V.);
- deux (2) lettres de recommandation.

Remarque: la préférence sera accordée aux membres du **RNFANC** (assistant(e)/adjoint(e) chirurgical(e))

Critères d'admissibilité : En plus des « **Exigences - Directeurs/directrices et dirigeants/dirigeantes** » (ci-dessus), les critères suivants s'appliquent :

- infirmière/infirmier autorisé en soins périopératoires en pratique active à titre d'assistant(e)/adjoint(e) chirurgical(e);
- membre actif de l'AIISOC et du conseil provincial;
- diplômé(e) d'un programme d'infirmière/infirmier autorisé assistant(e)/adjoint(e) chirurgical(e) en soins périopératoires reconnu;
- certification CSP(C) à jour de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada, de préférence;
- actif/active au sein d'un groupe d'intérêt représentant les assistants(es)/adjoints(es) chirurgicaux;
- prêt à travailler au sein des comités de l'AIISOC et du RNFA;
- en mesure d'assister à toutes les réunions de l'AIISOC et du RNFA (y compris les comités et les congrès nationaux).

Poste de directeur/directrice – 3. Formation

Le candidat/la candidate doit soumettre :

- le formulaire officiel de mise en candidature;
- un curriculum vitae (C.V.)
- deux (2) lettres de recommandation.

Remarque: la préférence sera accordée aux membres de l'**ESPC**.

Critères d'admissibilité : En plus des « **Exigences - Directeurs/directrices et dirigeants/dirigeantes** » (ci-dessus), les critères suivants s'appliquent :

- diplôme de premier cycle, de préférence;
- certification CSP(C) de l'Association des infirmières et infirmiers du Canada;
- capacité éprouvée à appliquer les principes de l'apprentissage des adultes ainsi que les stratégies et principes de l'apprentissage en ligne;
- expérience dans le domaine du développement et de la prestation de programmes, de la formation synchrone et asynchrone, et de l'apprentissage et de la facilitation en ligne;
- expérience en rédaction de résultats et d'objectifs d'apprentissage, et en matière de création et d'application de méthodes d'évaluation;
- au moins cinq (5) années d'expérience formelle dans le domaine de l'éducation;
- expérience en présentation d'exposés oraux et en préparation de communications par affiches;
- manifeste une volonté d'apprentissage tout au long de la vie;

- en mesure d'assister à toutes les réunions de l'AIISOC et de l'ESPC, y compris les comités de bénévoles et les congrès nationaux.

Entrée en vigueur : Novembre 1994

Révisé : Mai 2000, novembre 2002, octobre 2006, 6 janvier 2014 et 2 janvier 2015